



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**ETUDE MONOGRAPHIQUE  
SUR LA FILIERE CACAO DANS L'UEMOA**

Juin 2014





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale de l'Economie et de la Monnaie**

Direction des Etudes et de la Recherche

**ETUDE MONOGRAPHIQUE  
SUR LA FILIERE CACAO DANS L'UEMOA**

---

JUIN 2014

---



## SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET SIGLES.....	4
LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET ENCADRE.....	4
RESUME.....	5
INTRODUCTION.....	7
<b>I - MARCHÉ MONDIAL DU CACAO.....</b>	<b>8</b>
1-1 Analyse du marché international du cacao.....	8
1.1.1 Evolution de la production.....	8
1.1.2 Physionomie de la demande.....	9
1.2 Aspects normatifs en matière de production du cacao.....	10
<b>II - LA FILIERE CACAO DANS L'UEMOA.....</b>	<b>11</b>
2.1 Situation de la filière.....	11
2.1.1 Expérience de gestion.....	11
2.1.2 Evolution de la production et performance économique de la filière.....	13
2.1.3 Evolution des prix et des revenus des producteurs.....	15
2.2 Contraintes pesant sur les performances de la filière.....	16
2.3 Impact de la réforme de 2011 sur le développement de la filière cacao.....	17
<b>III - DEFIS EMERGENTS.....</b>	<b>18</b>
<b>IV - PERSPECTIVES ET PRIORITES D' ACTIONS.....</b>	<b>19</b>
4-1 Perspectives.....	19
4-2 Priorités d'actions.....	20
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>23</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>29</b>

## ABREVIATIONS ET SIGLES

<b>ANADER</b>	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
<b>BNETD</b>	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
<b>CAISTAB</b>	: Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
<b>CEI</b>	: Communauté des Etats Indépendants
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
<b>CNRA</b>	: Centre National de Recherche Agronomique
<b>DUS</b>	: Droit Unique de Sortie
<b>ICCO</b>	: International Cocoa Organisation (Organisation Internationale du Cacao)
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies
<b>PNIA</b>	: Programme National d'Investissement Agricole
<b>PNIASA</b>	: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET ENCADRE

<b>Graphique 1</b>	: Evolution de la production mondiale de fèves de cacao.....	8
<b>Graphique 2</b>	: Répartition du marché mondial du cacao.....	10
<b>Graphique 3</b>	: Evolution des prix aux producteurs et du cours mondial de cacao.....	16
<b>Tableau 1</b>	: Evolution de la part du cacao dans les recettes de 2007 à 2011.....	15
<b>Encadré</b>	: Plan National de Développement durable de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire.....	14

## RESUME

Le cacao est un produit d'exportation de l'UEMOA faisant l'objet d'un intérêt majeur à l'échelle mondiale. Un nombre important d'acteurs intervient dans le domaine du cacao ainsi que dans la chaîne de valeurs qu'il crée à travers la production, la transformation et la commercialisation. Selon le programme de l'Agence Belge de Développement « Trade for Development Centre », le marché mondial du cacao représente en moyenne 10 milliards de dollars par an.

Au sein de l'UEMOA, le cacao est produit dans trois pays, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo. La Côte d'Ivoire en est le premier producteur mondial, avec une quantité qui s'est élevée en moyenne sur les dix dernières années à 1,4 million<sup>1</sup> de tonnes, représentant un peu plus de 32% des parts du marché. La filière cacao en Côte d'Ivoire contribue pour environ un tiers aux recettes d'exportation du pays et environ 20% à la formation de la richesse nationale. Près d'un quart de la population ivoirienne dépend de la culture du cacao. Il est donc d'un enjeu stratégique pour le développement économique et social de ce pays, ainsi qu'un instrument important dans la lutte contre la pauvreté. Au Togo, la production est plus modeste avec un volume moyen estimé à environ 100.000 tonnes ces cinq dernières années, selon les données de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Au Bénin, les données disponibles indiquent, selon la même source, une production moyenne de 100 tonnes durant les 10 dernières années.

Après des années de succès, la filière cacao dans l'UEMOA est entrée dans une ère d'incertitudes, marquée notamment par la baisse sensible des revenus perçus par les paysans, le manque d'investissements dans les plantations et la chute des rendements. Cette situation a entraîné une dégradation de certains indicateurs de la filière tels que les taux de croissance annuel moyen de la production et du rendement. Ils ressortent respectivement à 3,0% et 0,2% de 1997 à 2011 (15 ans), contre 3,9% et 0,7% sur la période allant de 1980 à 2011 (25 ans).

En Côte d'Ivoire, les nouvelles Autorités en charge de la gestion de la filière se sont fixées pour objectif de promouvoir une économie cacaoyère durable, à travers l'instauration d'une plus grande transparence et une réorganisation de la filière. Les actions entreprises devraient, entre autre, permettre d'accroître la transformation locale de fèves pour la faire passer de 35% actuellement à 50% de la production nationale à l'horizon 2015-2020.

Pour optimiser l'impact des réformes, il apparaît nécessaire d'accorder la priorité à la prise en charge des enjeux induits par la reconfiguration du marché mondial du cacao. En outre, des réponses appropriées devraient être apportées aux exigences internationales de l'économie cacaoyère, relatives à la qualité des produits déterminée par le respect des règles normatives de production. Pour ce faire, l'accent devrait être mis sur la création d'un système de financement au profit des producteurs, l'amélioration de leurs conditions de vie et leur formation aux techniques de production durable.

<sup>1</sup> : Selon les statistiques des organismes officiels de commercialisation des produits agricoles de l'UEMOA



## INTRODUCTION

Le cacao constitue, selon l'Agence Belge de Développement « Trade for Development Centre », le troisième marché alimentaire mondial, avec un montant annuel des échanges estimé à environ 10 milliards de dollars. A la faveur de l'émergence d'une classe moyenne dans plusieurs pays d'Asie, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est, la demande de cacao et de ses produits dérivés a progressé au cours des dernières années. Selon les statistiques de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), la demande, approximée par les quantités broyées, est passée de 3,2 millions de tonnes en 2004 à près de 4,0 millions de tonnes en 2012. Pour répondre à cette demande mondiale sans cesse croissante, le développement de la culture du cacao a pris de l'ampleur, notamment en Asie, après l'Afrique où elle est fortement ancrée. Les perspectives de la filière cacao demeurent d'autant plus favorables que la demande effective et la demande potentielle sont appelées à croître, eu égard aux profondes mutations en cours, notamment la montée en puissance de la classe moyenne partout dans les pays en développement, y compris ceux d'Afrique.

Dans l'UEMOA, le cacao fait partie des principaux produits de base exportés par les Etats membres. Il provient essentiellement de la Côte d'Ivoire et du Togo. Avec en moyenne 35,0% de la production mondiale<sup>2</sup> de cacao fèves au cours des deux dernières années, l'UEMOA se positionne comme le premier producteur mondial. En Côte d'Ivoire, la production de cacao est le principal pilier du sous-secteur agricole et revêt, de ce fait, une importance stratégique pour l'équilibre macroéconomique et la stabilité sociale.

Durant ces dernières années, la filière cacao dans l'Union a été confrontée à plusieurs contraintes et difficultés qui ont entravé son plein développement. Le dynamisme qui caractérisait la situation de la filière cacao a commencé à montrer des premiers signes d'essoufflement vers le milieu des années 1980. Parmi les freins au développement de la filière, la chute des cours internationaux et leur forte volatilité, ainsi que la baisse continue des revenus perçus par les producteurs, ont joué un rôle déterminant à côté d'autres problèmes que sont l'amenuisement des terres cultivables, la faiblesse des rendements et les difficultés des planteurs à s'approprier les techniques modernes de production.

En réponse à ces difficultés, les Autorités ivoiriennes ont mis en œuvre jusqu'en 2011 plusieurs réformes dont les résultats ont été mitigés. Les objectifs de transformation n'ont jamais été atteints et la filière peine à se consolider autour d'une économie cacaoyère durable. Prenant en comptes les limites des mesures successives, une nouvelle réforme a été adoptée en novembre 2011.

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de la connaissance des économies de l'Union. Elle vise principalement à analyser les tendances actuelles du marché mondial du cacao, les défis présents et futurs à relever pour permettre à la filière cacao de continuer à jouer un rôle de locomotive de la croissance en Côte d'Ivoire. A cet égard, l'étude passe en revue, dans la première partie, l'évolution de l'offre et de la demande mondiales de cacao, puis expose dans une deuxième partie la situation dans l'UEMOA. Dans une troisième partie, elle met en exergue les principaux défis émergents de l'économie cacaoyère. La dernière partie du document est consacrée à l'analyse des perspectives de la filière dans l'UEMOA et aux priorités d'actions requises pour un meilleur développement de l'économie cacaoyère.

<sup>2</sup> : Selon les statistiques de la FAO, la production de cacao dans le monde s'est élevée à 5.003.211 tonnes en 2012, dont 1.650.000 tonnes pour la Côte d'Ivoire.

# I - MARCHÉ MONDIAL DU CACAO

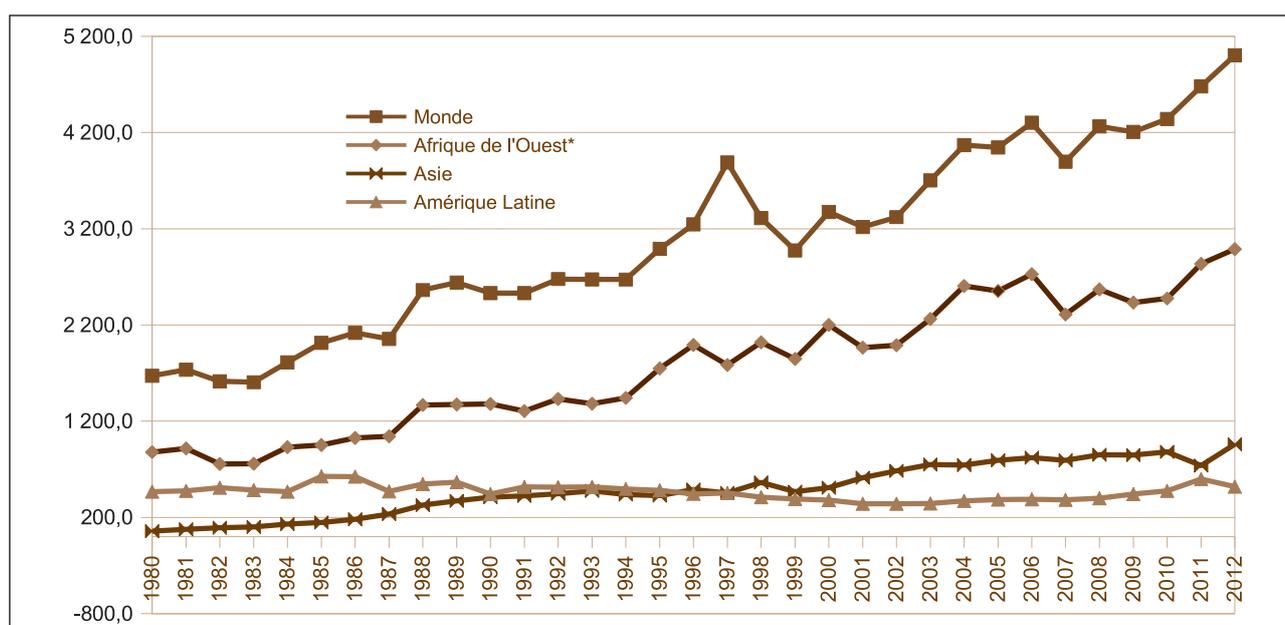
## 1-1 Analyse du marché international du cacao

### 1.1.1 Evolution de la production

La production mondiale du cacao n'a cessé d'augmenter depuis 1960<sup>3</sup>. Elle est passée de 1,2 million de tonnes en 1961 à 1,7 million de tonnes et 5,0 millions de tonnes respectivement en 1980 et 2012. Cette progression est pour l'essentiel due à l'extension des superficies plantées et dans une moindre mesure, à l'accroissement des rendements qui sont, en moyenne, passés de 352,4 kg à 503,6 kg entre 1980 et 2012, soit une hausse de 43% en 26 ans. Ils atteignent 2kg à l'hectare actuellement dans les pays les plus performants. La carte géographique de l'offre de cacao a connu des bouleversements durant les cinq dernières décennies. L'Amérique Latine, d'où est originaire le cacaoyer, est passée du stade de premier producteur avec plus de 80% des quantités mondiales à la fin du 19e siècle, à la troisième position derrière l'Afrique de l'Ouest et l'Asie en 2012.

En Afrique de l'Ouest, la production est passée d'environ 1.000.000 tonnes à près de 1.400.000 tonnes au cours de la décennie 1980. Elle se situait autour de 3.000.000 tonnes en 2012. Dans les pays d'Asie, la production qui était inférieure à 60.000 tonnes à la fin des années 1970 a atteint près de 400.000 tonnes à la fin de la décennie suivante. En 2012, elle s'est élevée à environ 1000.000 tonnes. En Amérique Latine, la production est demeurée autour de 450.000 tonnes entre 1980 et 2010. Elle s'est accélérée au cours des deux dernières années, atteignant une quantité moyenne de 560.000 tonnes.

**Graphique 1 : Evolution de la production mondiale de fèves de cacao (milliers de tonnes)**



Source : FAO

(\*) : Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Togo

3 : Les statistiques de la FAO sur le cacao sont disponibles à partir de 1961.

Le changement dans la hiérarchie des producteurs s'est accéléré au cours des années 1980, lorsque des pays d'Asie, tels que l'Indonésie et la Malaisie, ont adopté une politique de développement de la culture du cacao. Au cours des dernières années, la majeure partie de la production, environ les deux tiers, provient d'Afrique, singulièrement de l'Afrique de l'Ouest, où la Côte d'Ivoire et le Ghana assurent plus de 50% de l'offre mondiale. Elle est suivie par l'Asie et l'Amérique Latine qui contribuent chacune pour environ 15%. Cette configuration de la production mondiale de cacao pourrait se maintenir au cours des années à venir, eu égard aux efforts déployés par les plus gros producteurs pour maintenir leur positionnement sur le marché mondial, notamment la réforme ambitieuse entamée en Côte d'Ivoire depuis la fin de l'année 2011 et la politique de renouvellement des plants au Ghana. Les chiffres de la FAO indiquent que du début des années 1980 à 1995, la croissance annuelle moyenne de la production cacaoyère s'est élevée à environ 14,2% pour l'Asie, 4,7% pour l'Afrique de l'Ouest et 0,2% pour l'Amérique Latine. A partir de 1996, un léger ralentissement a été enregistré en Asie et en Afrique de l'Ouest, l'accroissement ressortant en moyenne à 4,3% et 2,6% respectivement dans ces pays sur la période allant de 1996 à 2012. En revanche, l'Amérique Latine a connu un regain d'activité avec une production en augmentation de 1,0%.

### **1.1.2 Physionomie de la demande**

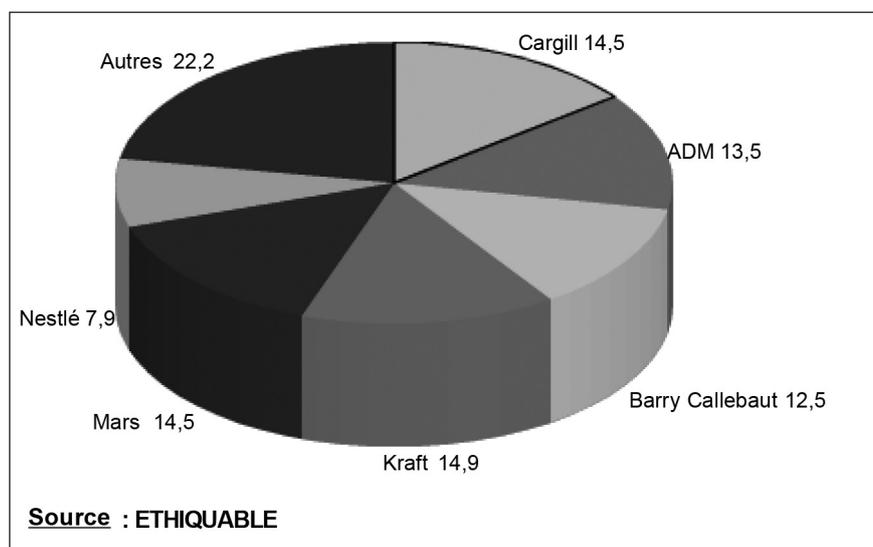
La demande de cacao, approximée par le volume broyé, est estimée à près de 4,0 millions de tonnes depuis 2012. Elle émane essentiellement des pays du Nord, principalement de l'Europe. En 2009, 60% du cacao produit dans le monde étaient exportés vers l'Europe, 21% vers l'Amérique du Nord, 10% dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI) et le reste en Asie. Cette situation s'expliquerait par le fait que, l'Amérique du Nord reste, avec l'Europe, les principaux consommateurs de chocolat, selon l'ICCO. Le cacao est généralement importé sous forme de fèves, de beurre et de tourteaux destinés à l'alimentation, et dans une moindre mesure aux industries pharmaceutique et cosmétique. La demande de poudre de cacao est prédominante dans les pays d'Asie où elle est utilisée pour parfumer les biscuits, glaces et boissons chocolatés de plus en plus consommés dans cette région du monde. Par ailleurs, la demande de cacao « spéciaux » et de cacao d'origine<sup>4</sup> est très dynamique. L'organisme de certification Fairtrade estime que la vente de cacao issu du commerce équitable a augmenté de 35% en 2009.

Le marché du cacao est très oligopolistique. La quasi totalité (environ 99%<sup>5</sup>) des parts de marché est détenue par une dizaine de broyeurs et de chocolatiers. S'agissant du broyage de cacao, cinq entreprises se partagent un peu plus de 50% des parts de marché. Ce sont Cargill (14,5%), Archer Daniels Midland (ADM : 13,5%), Barry Callebaut (12,5%), Petra Foods (7%) et Blommer (5,3%). Au niveau du chocolat, 50% de la fabrication sont assurés par cinq industriels, à savoir Kraft (14,9%), Mars (14,5%), Nestlé (7,9%), Hershey's (4,6%) et Ferrero (4,5%).

4 : Cette catégorisation comprend le cacao biologique, le cacao certifié équitable et le cacao d'origine.

5 : Voir le site de ETHIQUABLE, <http://www.ethiquable.coop/page-dactualites-mag/cacao-sa-filiere-crise-commerce-equitable-13>

**Graphique 2 : Répartition du marché mondial du cacao en 2011 (%)**



La demande mondiale de cacao est suffisamment couverte par la production et les stocks disponibles. Elle s'est, avec celle des produits dérivés, accompagnée au cours des dernières années d'une évolution des exigences des consommateurs. Les grands industriels du secteur ont édicté des normes regroupées sous le vocable de « cacao durable ». C'est un ensemble de règles de production qui doit respecter trois aspects essentiels : économique, social et environnemental. L'objectif visé est de mettre sur le marché un produit de bonne qualité de façon durable, faisant l'objet de transactions transparentes et équitables, afin d'améliorer les conditions de vie des producteurs et de porter un coup d'arrêt au travail des enfants dans les plantations.

## **1.2 Aspects normatifs en matière de production du cacao**

La production de cacao fait l'objet d'une grande attention qui la place au centre d'un intense débat à l'échelle mondiale sur les méthodes employées dans le secteur. La filière se retrouve ainsi impliquée dans les grandes questions d'actualité internationale telles que le travail des enfants, la préservation de l'environnement et la pauvreté en milieu rural. Ces sujets sont étroitement liés aux normes internationales de qualité de la production de cacao.

Le travail des enfants dans les plantations de cacao, considéré comme répulsif par les industriels et les consommateurs de cacao, en particulier européens, fait l'objet d'une attention soutenue depuis quelques années. Il est à l'origine de menace de boycott du cacao produit dans certains pays. Dans ce cadre, le Gouvernement ivoirien, des ONG et de grandes compagnies se sont impliqués sur le marché national du cacao, en vue de surveiller la main d'œuvre utilisée dans la filière.

L'aspect environnemental est lié à la problématique du développement durable, notamment la préservation de la forêt. Afin de contribuer à limiter la déforestation, les industriels du cacao encouragent les producteurs à abandonner la culture extensive au profit de méthodes pointues pouvant garantir un approvisionnement continu sans compromettre l'activité dans le secteur pour les générations futures.

En outre, les acteurs du secteur du cacao mettent un accent de plus en plus important sur une rémunération plus équitable des paysans. Cette attention répond au souci d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, dans le but d'accroître l'engouement des producteurs pour la culture du cacao dont ils se détournent de plus en plus au profit d'autres spéculations génératrices de revenus plus importants, telle que l'hévéa.

## **II- LA FILIERE CACAO DANS L'UEMOA**

L'analyse de la filière cacao dans l'UEMOA s'appuiera surtout sur les données de la Côte d'Ivoire.

### **2.1 Situation de la filière**

#### **2.1.1 Expérience de gestion**

L'histoire de la gestion de la filière cacao en Côte d'Ivoire rime avec celle de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CAISTAB). Cette structure, créée en 1962 puis liquidée en 1999, a été l'instrument de gestion de la filière et de la politique agricole nationale dès l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Le rôle principal qui lui était dévolu était de superviser tout le processus d'achat et de vente du café et du cacao, de sorte à lisser les revenus des acteurs de la filière tout en cherchant à les améliorer. Elle a été le maître d'œuvre du développement des cultures du café et du cacao et des premières réformes qui ont eu lieu au sein de cette filière.

La première réforme a été mise en œuvre de 1990 à 1997. Les innovations majeures ont été l'entrée des acteurs privés du secteur dans l'organe de décision de la structure étatique, à savoir le Conseil d'Administration, l'ouverture de la concurrence entre les opérateurs pour le décorticage industriel ainsi que pour l'attribution des droits à exporter et la diminution des prélèvements publics sur la filière. En outre, les contrôles de qualité ont été supprimés et un fonds de garantie a été créé par le Fonds Européen de Développement (FED) pour accompagner les coopératives dans la commercialisation de leurs produits. Plusieurs activités qui relevaient autrefois de la CAISTAB avaient été alors transférées aux producteurs. Elles concernaient notamment les opérations de transport et la gestion de la sacherie ainsi que celle des agréments des traitants. En conséquence, le prix d'achat des produits n'était plus garanti.

Avant la deuxième réforme, un système transitoire de gestion de la filière, chapeauté par les Autorités publiques, a été mis en place avec les avènements successifs de la Nouvelle CAISTAB, puis de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) et de la Bourse du Café et du Cacao (BCC). Leurs rôles se limitaient à produire des statistiques et à fournir aux acteurs de la filière des informations sur le marché international et sur les prix indicatifs intérieurs. Ce système a été partiellement démantelé en 2001.

La réforme suivante a été mise en œuvre sur toute la décennie 2000. Au cours de cette période, d'autres méthodes ont été expérimentées avec les mêmes objectifs, à savoir le retrait de l'Etat de la filière et l'amélioration des revenus des planteurs. A cet égard, l'option de la spécialisation des principales activités des structures en charge de la filière a été privilégiée. Plusieurs institutions ont ainsi été créées avec des

missions spécifiques qui ont trait, notamment, à l'aspect réglementaire et administratif, l'aspect financier ainsi que l'aspect développement. Ces structures sont :

- la Bourse du Café et du Cacao (BCC), qui avait pour mission principale de gérer la commercialisation des produits et de fixer un prix de référence pour l'achat de la production ;
- l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) dont la mission consistait à déterminer les montants des prélèvements, à définir les règles qui régissent la filière et à veiller à leur application ;
- le Fonds de Garantie des Coopératives du Café et du Cacao (FGCCC), qui devait faciliter l'accès des producteurs au financement en garantissant leurs emprunts ;
- le Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et Cacao (FDPPC) pour assurer le développement de la filière. A cet égard, il était chargé d'entreprendre des actions visant à assurer durablement les revenus des producteurs ;
- le Fonds de Régulation du Café-Cacao (FRC) chargé de gérer les prélèvements sur la filière.

En outre, cette réforme s'est caractérisée par l'augmentation des prélèvements sur la filière. La taxe sur les exportations de café et de cacao, connue sous l'appellation de Droit Unique de Sortie (DUS) est passée de 120 FCFA/Kg à 220 FCFA/Kg de 2000 à 2003. La taxe d'enregistrement a également augmenté, passant de 2,3% à 5% du prix CAF.

En 2007, à la suite d'un réaménagement institutionnel, les structures susmentionnées ont été supplantées par un Comité technique de Pilotage et de Suivi de la Réforme de la Filière Café-Cacao, en vue de mettre en œuvre une stratégie globale intégrant les différentes chaînes de production et atteindre les objectifs identifiés précédemment. Ce Comité a, par la suite, été remplacé par le Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC), avec quasiment les mêmes attributions. La représentativité des producteurs au sein de cet organe s'est faite à travers le Comité National des Sages (CNS) qui n'avait qu'un avis consultatif.

La réforme actuelle, débutée en 2011, est mise en œuvre par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao connu sous l'appellation du Conseil du Café-Cacao. Elle vise principalement à promouvoir une économie cacaoyère durable. De façon spécifique, la réforme vise :

- l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources générées par la filière ;
- la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité ;
- la transformation de la moitié de la production par l'industrie locale.

Pour la prise en charge de la mission qui leur est assignée, les dirigeants de la filière ont arrêté les principales mesures suivantes :

- l’instauration d’un prix d’achat minimum garanti équivalent à 60% du prix CAF et la limitation des prélèvements sur la filière à 22% du prix CAF en vue d’améliorer les revenus des producteurs ;
- la consolidation de la vente à l’exportation par la méthode de vente anticipée de 70% à 80% de la production de la campagne suivante.

## **2.1.2 Evolution de la production et performance économique de la filière**

Dans l’UEMOA, le cacao est cultivé en Côte d’Ivoire et au Togo, sur une superficie estimée à environ 2,6 millions d’hectares en 2011, selon les données de la FAO. Au Bénin, il n’existe pas, à l’heure actuelle, de statistiques suffisantes sur cette culture qui y est encore à l’état embryonnaire. Le cacao est la culture de rente la plus importante de l’Union. Les chiffres des organismes de commercialisation agricole des Etats membres de l’UEMOA montrent qu’au cours des cinq dernières années, la production moyenne a été d’environ 1.400.000 tonnes. Elle a procuré à la Côte d’Ivoire 30% des recettes d’exportation et a représenté pour l’Union près de 17% des exportations. La culture du cacao représente entre 15% et 20% du PIB en Côte d’Ivoire, où elle emploie près de 600.000 planteurs et fait vivre près du quart de la population, soit environ 6 millions de personnes, selon le Conseil du Café-Cacao. A ce titre, cette filière est le principal pilier de l’économie ivoirienne.

La production du Togo est beaucoup plus modeste. Selon les données de FAOSTAT, elle est évaluée à 100.000 tonnes en moyenne par an durant les cinq dernières années. Celle du Bénin est estimée à 100 tonnes selon la même source. Toutefois, elle serait alimentée par les produits en provenance du Nigeria pour être réexportés.

La production cacaoyère semble avoir atteint ses limites comme en témoigne l’évolution de certains indicateurs au cours des dernières années. Les croissances moyennes de la production, du rendement et de la surface cultivée en Côte d’Ivoire au cours des vingt-cinq dernières années (1987 à 2011) sont respectivement de 3,6%, 0,6% et 3,0%. Estimés sur les quinze dernières années (1997 à 2011), ces chiffres décroissent et se situent respectivement à 2,4%, 0,1% et 2,3%. En outre, la part moyenne de marché de l’UEMOA, sur la période allant du milieu de la décennie 1990 au début des années 2000 oscillait autour de 40%, voire plus. Elle est tombée à 32% au cours des cinq dernières années. Le rendement de cacao en Côte d’Ivoire serait parmi les plus faibles actuellement au monde, avec environ 500 kg par hectare contre 2 tonnes en Indonésie et 1,5 tonne au Ghana, selon une analyse de Agritrade publiée en juillet 2011. Cette situation est imputable au vieillissement des plantations, aux attaques parasitaires (le Swollen Shoot et la Pourriture Brune) et aux crises successives qu’a traversées la Côte d’Ivoire depuis 1999. Selon des études effectuées dans le secteur du cacao<sup>6</sup>, l’âge moyen des vergers était de 20 ans au début de la décennie 2000, contrairement au Ghana où des efforts d’investissement ont été

6 : KELI Z.J., ASSIRI A.A., 2001. Essai de bilan et perspectives des systèmes de cultures associées à base de plantes pérennes en Côte d’Ivoire in : Conférence sur l’avenir des cultures pérennes.

KOUADIO JM, KEHO Y., MOSSO R. A., TOUTOU K. G., NKAMLEU G. B. and GOCKOWSKI J., 2002, Rapport d’enquête (ENSEA), Production et offre du café et du cacao en Côte d’Ivoire.

consentis pour renouveler les plants de cacaoyer. En Côte d'Ivoire, le projet « Quantité-qualité-croissance (2QC) », un programme national de développement durable de la filière café-cacao est mis en œuvre depuis 2009 pour améliorer globalement les conditions de production du cacao, en particulier le renouvellement des plantations vieillissantes par des semences sélectionnées et l'assistance accrue aux paysans.

### **ENCADRE : Programme National de Développement durable de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire**

Le Programme National de Développement durable de la filière café-cacao a pour vocation de promouvoir l'utilisation, par les cacaoculteurs, de matériel végétal sélectionné pour une modernisation des exploitations agricoles et l'augmentation de la productivité. Son but final est d'aboutir au bien-être socio-économique des producteurs de cacao et de leurs communautés. Sa composante principale se décline à travers le projet dénommé « Quantité-qualité-croissance » ou 2QC, dont la mise en œuvre a débuté en 2009.

Les différents axes stratégiques de ce programme sont : (i) la professionnalisation des producteurs et de leurs organisations, (ii) l'amélioration de la productivité, (iii) la lutte contre la maladie du Swollen Shoot, (iv) l'amélioration de la qualité marchande du produit et la certification, (v) la commercialisation efficiente de la production, (vi) la diversification des sources de revenus des producteurs, (vii) l'amélioration du cadre de vie des producteurs et de leurs communautés, (viii) la lutte contre les pires formes du travail des enfants, (ix) la promotion et la valorisation des produits, (x) l'appui aux institutions nationales et (xi) le développement des partenariats et coordination des initiatives.

Les actions du 2QC se traduisent sur le terrain d'une part, par la mise à disposition des producteurs, de variétés précoces à haut rendement, produites par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et, d'autre part, par l'assistance technique de l'Agence National d'Appui au Développement Rural (ANADER) pour la conduite des pépinières et la création des futures plantations.

Après cinq ans de mise en œuvre, les résultats atteints par la 2QC apparaissent mitigés. Au total, 54.781 hectares de plantations ont été créés pour une prévision de 61.000 hectares. Les actions du Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC) devraient se poursuivre pour mettre à la disposition des producteurs la totalité de la production des stations du CNRA en cabosse sélectionnées. Par ailleurs, pour faire face à l'insuffisance critique de cabosses sélectionnées et accélérer le processus de régénérescence des plantations, il est envisagé de former les paysans à la technique de greffage.

La production cacaoyère de l'UEMOA est principalement exportée vers l'Europe où elle représente 75%<sup>7</sup> des importations de cette zone en provenance de l'UEMOA. Pour les Etats-Unis, le cacao représente 50% des importations en provenance de l'UEMOA.

<sup>7</sup> : BCEAO : Analyse de l'évolution du commerce extérieur de biens et services de l'UEMOA au cours de la période 2000-2011

**Tableau 1 : Evolution de la part du cacao dans les recettes d'exportation de 2007 à 2012**

	COTE D'IVOIRE			UEMOA		
	Exportations*		Part du cacao (%)	Exportations		Part du cacao (%)
	Totales	Cacao		Totales	Cacao	
<b>2007</b>	4 096,8	1 053,7	25,7	7 212,7	1 056,3	14,6
<b>2008</b>	4 590,7	1 263,2	27,5	8 394,6	1 269,5	15,1
<b>2009</b>	5 273,4	1 756,0	33,3	9 122,3	1 772,0	19,4
<b>2010</b>	5 651,2	1 884,3	33,3	10 337,1	1 902,2	18,4
<b>2011</b>	5 962,1	1 969,4	33,0	11 316,7	1 985,4	17,5
<b>2012</b>	6 041,0	1 722,1	28,5	12 449,4	1 727,8	13,9
<b>Moyenne</b>	<b>5 269,2</b>	<b>1 608,1</b>	<b>30,5</b>	<b>9 805,5</b>	<b>1 618,9</b>	<b>16,5</b>

Source : BCEAO

(\*) : les exportations sont en milliards FCFA

La Côte d'Ivoire devrait demeurer pour longtemps encore, le premier producteur mondial de cacao. Les contraintes environnementales qui se posent à tous les producteurs limitent l'extension des plantations et emmènent les acteurs de la filière à agir sur d'autres leviers, tels que le rendement et l'industrialisation du secteur. La Côte d'Ivoire s'est engagée sur cette voie en axant la nouvelle réforme de la filière, adoptée en novembre 2011, sur la transformation de la production nationale de cacao en produits semi-finis et l'utilisation de semences à haut rendement par les producteurs. Elle ambitionne d'augmenter le taux de broyage pour le faire passer de 35% actuellement à 50% à l'horizon 2015-2020, les principaux produits semi-finis fabriqués étant le beurre et la poudre de cacao.

L'UEMOA jouit d'une position concurrentielle confortable dans la production du cacao. Le Ghana, qui est le deuxième producteur mondial, selon les données de la FAO, a une production moyenne qui se situe, au cours des cinq dernières années, à 668.000 tonnes contre 1.400.000 tonnes pour l'Union. Le taux de croissance annuel moyen de la production ghanéenne sur les quinze dernières années s'est situé autour de 5,5% et à 3,0% pour l'UEMOA. Toutefois, en raison des efforts de modernisation des plantations en cours en Côte d'Ivoire, le rendement devrait s'améliorer au cours des années à venir et favoriser l'accélération de la croissance de la production. Le Ghana dispose également d'une base industrielle dont la capacité reste encore très inférieure à celle de la Côte d'Ivoire. Celle-ci est passée de 133.000 tonnes de produits broyés en 2008-2009, à environ 260.000 tonnes en 2010-2011<sup>8</sup>, au moment où la Côte d'Ivoire atteignait 532.000 tonnes, devenant ainsi le premier broyeur de fèves devant les Pays-Bas.

### 2.1.3 Evolution des prix et des revenus des producteurs

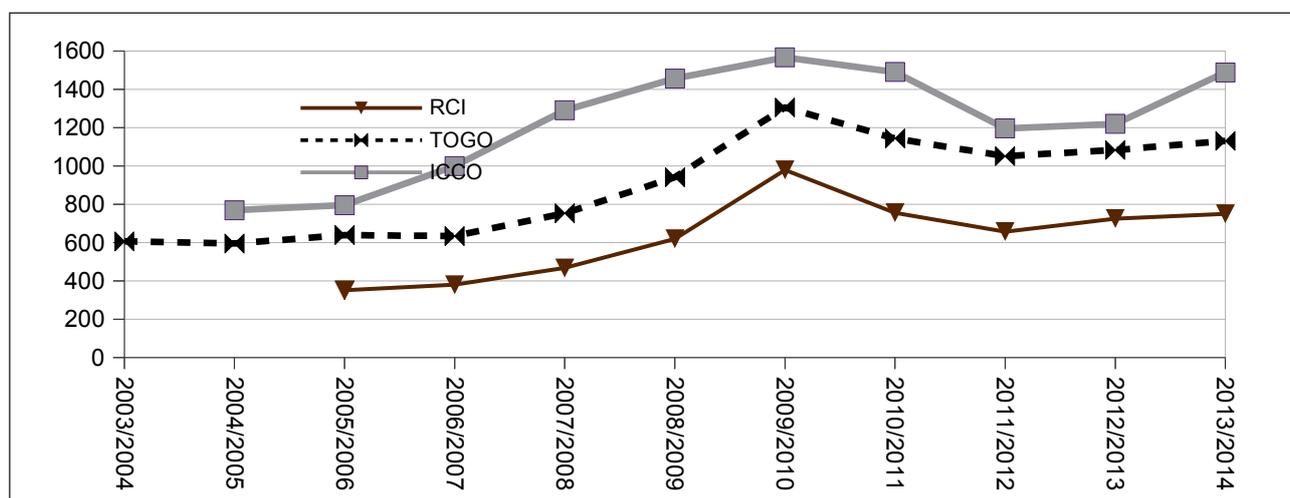
En Côte d'Ivoire et au Togo, la filière cacao est placée respectivement sous la tutelle du Conseil du Café-Cacao (CCC) et du Comité de Gestion des Filières Café et Cacao (CGFCC), qui sont des organismes publics chargés

8 : Voir note de synthèse de Agritrade, <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cocoa/Executive-Brief-Update-2011-Cocoa-sector>

d'encadrer le processus de production et de commercialisation. Les prix payés aux producteurs sont fixés par ces structures en fonction des cours du marché international. Ils ont enregistré une tendance baissière depuis 2009 dans le sillage des prix mondiaux, en liaison avec la crise économique et financière qui a prévalu dans les principaux pays importateurs. Toutefois, à la faveur d'une reprise de l'activité dans les pays avancés, les cours se redressent progressivement. En Côte d'Ivoire, cette situation, conjuguée à la mise en œuvre de la nouvelle réforme de 2011, qui a réintroduit le système du prix minimum garanti, a favorisé la hausse du prix payé aux producteurs. Au cours de la campagne 2013/2014, il a été fixé à 750 FCFA/kg contre 725 FCFA/kg et 657 FCFA/kg au cours des deux dernières campagnes, soit un taux de croissance moyen de 7% contre 12%<sup>9</sup> pour les cours mondiaux. Les revenus perçus par les producteurs se sont établis en moyenne à 944,6 milliards sur la période 2007-2012. Ils sont estimés à 1.087 milliards<sup>10</sup> en 2013. Au Togo, l'embellie au plan international s'est également répercutée sur les prix indicatifs. Après avoir évolué à la baisse entre 2009 (1305 FCFA/kg) et 2011 (1.051 FCFA/kg), la tendance s'est inversée et les prix payés aux producteurs sont repartis à la hausse depuis 2011.

Au regard de ce qui précède, le prix demeure donc un facteur important dans la survie de la filière. Son évolution est amplifiée par la rigidité de la demande, comparativement à l'offre, favorisée par une anticipation erronée des producteurs. En effet, selon une étude (LIPCHITZ et T. POUCH, 2007), les producteurs plantent plus au moment où les prix sont à la hausse. Quand arrive la récolte, le décalage temporel entre ces prix favorables et la production effective provoque une production excédentaire qui entraîne une baisse des prix. La demande étant rigide, cette baisse des prix est alors amplifiée, amenant les paysans à réduire leur offre lors des saisons suivantes. De nouveau, la rigidité de la demande tire les prix à la hausse et le cycle se répète.

**Graphique 3 : Evolution des prix aux producteurs et du cours\* mondial du cacao (en FCFA/kg)**



Source : Organismes de commercialisation des Etats membres de l'UEMOA, ICCO et calculs de l'auteur

(\*) : les données de l'ICCO exprimées en \$US/tonne ont été converties en FCFA/kg au taux de 1 \$US=500 FCFA

## 2.2 Contraintes pesant sur les performances de la filière

La relance durable de la filière cacao en Côte d'Ivoire se heurte à plusieurs problèmes d'ordre technique et

9 : Pour 2014, seuls les quatre premiers mois étaient disponibles au moment du calcul

10 : Calculés à partir des quantités et des prix fournis par la Bourse du Café-cacao

institutionnel. La principale contrainte a trait au vieillissement des plantations. Elle est également liée à l'âge avancé des cacaoculteurs. L'âge moyen des cacaoyers en Côte d'Ivoire était de 20 ans en 2001 (Assiri A.A., Yoro G.R., Deheuvels O., Kébé B.I., Keli Z.J., Adiko A., Assa A., 2009) tandis que celui des planteurs se situait à 49 ans. Les plantations, par manque d'entretien, de renouvellement des cacaoyers, ainsi que d'engouement chez les cacaoculteurs, sont à la fin de leur cycle de vie. Cela se traduit par des rendements décroissants depuis quelques années.

La petite taille des exploitations, qui sont en majorité de type familial et le manque de formation des agriculteurs entravent le développement des plantations et l'amélioration des rendements. En effet, l'usage de méthodes agricoles archaïques, notamment une culture extensive avec une sous utilisation de produits phytosanitaires appropriés accentue la détérioration de la qualité des sols et affecte la productivité des plantations ainsi que leur rendement.

En outre, les maladies du cacaoyer demeurent l'une des difficultés majeures auxquelles la filière est confrontée depuis plusieurs années. Le Swollen Shoot et la Pourriture Brune qui sévissent dans les pays tropicaux d'Afrique sont responsables avec d'autres maladies, de la perte de 30% des récoltes annuelles de cacao<sup>11</sup>.

Au niveau institutionnel, l'une des difficultés importantes réside dans la défaillance relevée dans les différentes structures de gouvernance de la filière, à l'origine des échecs répétés. En outre, les revenus perçus par les producteurs ont continué à baisser au cours des dernières années. Par ailleurs, les difficultés d'accès des planteurs au financement exacerbent les problèmes rencontrés dans la filière, en limitant les possibilités de développement des plantations ainsi que l'acquisition de matériels et produits agricoles modernes.

Pour contenir ces difficultés et redonner à la filière cacao son essor des années passées, les Autorités nationales de la Côte d'Ivoire ont initié et mis en œuvre dès 2011, une nouvelle réforme au sein du secteur.

## **2.3 Impact de la réforme de 2011 sur le développement de la filière cacao**

Les premiers résultats, après deux années de mise en œuvre de la nouvelle réforme, paraissent satisfaisants. En effet, elle a permis d'apporter quelques améliorations dans la filière cacao aux plans organisationnel, technique et socioéconomique.

La nouvelle organisation entrée en vigueur avec la réforme a favorisé une forte implication des acteurs dans la gestion de la filière aux côtés de l'Etat. En effet, l'interprofession de la filière café-cacao composée des producteurs et des exportateurs, assure la cogestion du Conseil du Café-Cacao, sur une base paritaire, avec l'Etat et l'organisation professionnelle des banques et assurances. En outre, le renforcement des conditions d'octroi d'agrément aux opérateurs capables d'intervenir dans la filière (acheteurs, exportateurs et coopératives) et la publication sur le site du Conseil du Café-Cacao de la liste de ceux agréés ont permis d'assainir le milieu des organisations professionnelles des producteurs.

<sup>11</sup> : Selon Geert Waelkens, consultant auprès de World cocoa Foundation, <http://www.befair.be/sites/default/files/all-files/brochure/Brochure%20cacao-FR-BD.pdf>, page 23. Voir aussi le site du Conseil Européen de l'Information sur l'Alimentation (EUFIC).

Par ailleurs, les retombées positives des actions de sensibilisation et d'assistance technique apportée aux exploitants agricoles par le Conseil du Café-Cacao ont contribué à rehausser la qualité de la production. Spécifiquement, cela s'est traduit par la baisse du taux d'humidité des fèves de 12% à 8% et du taux de matières étrangères dans les récoltes de 3% à 1,1% entre 2012 et 2013. En outre, la fixation d'un prix minimum garanti, suivi de contrôles inopinés ont favorisé l'amélioration des conditions de vie des planteurs. De plus, la réalisation de plusieurs projets au profit des producteurs améliore leurs conditions de travail. Au nombre de ces projets, on peut citer :

- le renforcement des infrastructures socio-économiques à travers le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) : s'inscrivant dans la continuité des actions menées depuis la mise en place de ce fonds, le Conseil du Café-Cacao a procédé au reprofilage de nombreuses routes et pistes rurales sur l'ensemble du territoire pour faciliter l'écoulement des produits. Les dépenses effectuées dans ce cadre en 2013 s'élèvent à 7,7 milliards de francs CFA ;
- la fourniture aux producteurs de sacs de conditionnement appropriés pour le transport et la conservation des produits : les dépenses y relatives sont ressorties à 1,5 milliard entre avril et décembre 2012. De janvier à juin 2013, les fonds investis dans la fourniture de sacs en jute s'est élevé à 1,96 milliard ;
- la distribution de produits phytosanitaires en 2013 : le Conseil du Café-Cacao a mis à la disposition de près de 375.000 producteurs de cacao, des insecticides et fongicides pour traiter 1.000 hectares de vergers.

Enfin, la gouvernance et la transparence dans la gestion de la filière ont été renforcées, à travers notamment la diffusion sur le site Web du Conseil du Café-Cacao, du point de la collecte et de l'utilisation des prélèvements opérés sur la vente du café et du cacao.

En revanche, l'impact de la réforme sur les ressources de l'Etat reste peu significatif en raison de l'orientation baissière des cours mondiaux du cacao durant les deux années qui ont suivi la réorganisation de la filière. Le gain sur la contribution du Droit Unique de Sortie (DUS) aux recettes fiscales est estimé en moyenne à 0,2 point de pourcentage sur cette période.

### **III- DEFIS EMERGENTS**

Les mutations en cours depuis quelques années dans l'économie cacaoyère sont sources de nouvelles pressions liées aux aspects fondamentaux ci-après :

- la durabilité environnementale ;
- la durabilité économique ;
- la durabilité sociale ;
- le rôle croissant des multinationales en amont de la filière.

Le premier défi a trait à la préservation de l'environnement ainsi qu'à la santé des consommateurs. Les

producteurs subissent des pressions pour adopter des comportements responsables vis-à-vis de l'écosystème et de la biodiversité en vue de limiter la déforestation. Les enjeux y relatifs sont énormes. L'essentiel du couvert forestier ivoirien, qui ne compte plus qu'entre 2,5 millions et 3 millions d'hectares de forêt, est désormais localisé dans la seule partie ouest montagneuse et dans le sud-ouest du pays. Les tensions inter-communautaires en zone rurale, récurrentes ces dernières années, sont induites par la forte pression sur les terres. L'adoption de techniques agricoles modernes qui accroissent le rendement et améliorent la qualité du cacao est, à cet égard, un objectif important à atteindre.

Au niveau social, le défi majeur de la filière est de parvenir à mettre fin au recours à la main d'œuvre infantile. Ceci touche le modèle de production actuel. Cette question est étroitement liée à la survie de la filière, eu égard au risque de boycott du cacao par les consommateurs. La prise en charge de ce défi entraînera un bouleversement majeur dans le modèle de production.

L'amélioration des conditions de vie des planteurs par une meilleure rémunération de leur activité et la stabilisation de leurs revenus est un point essentiel de la durabilité économique de la production de cacao. Elle est une condition vitale pour la survie de la filière, car l'intérêt des planteurs pour la cacaoculture en dépend. A cet égard, l'objectif de création d'une chaîne de valeur dans la filière est crucial pour accroître les marges bénéficiaires des producteurs.

Par ailleurs, il est noté une évolution du rôle des multinationales dans la filière. En effet, en raison de l'insuffisance du soutien de l'Etat aux agriculteurs et de la crainte de voir périlcliter la production de cacao, plusieurs grandes multinationales prennent des initiatives et s'impliquent de plus en plus dans la chaîne de travail du cacao, à son stade primaire. Leurs interventions prennent la forme d'assistance technique à travers des formations dispensées aux planteurs, de soutiens financiers aux associations de producteurs, ou de façon plus directe, par la création de plantations industrielles. Cette situation est bénéfique à bien des égards pour la filière car elle s'inscrit dans le schéma de la libéralisation et concourt à montrer aux petits producteurs une nouvelle vision de l'exploitation cacaoyère. Cette nouvelle forme de synergie entre les acteurs marque un nouveau tournant dans la coopération et la gestion de la filière et pourrait lui offrir une nouvelle alternative pour son avenir.

Ces défis résument la problématique de la production du cacao. Leur prise en charge devrait conduire à la création d'une économie cacaoyère durable qui favorise un approvisionnement sécurisé du marché et une répartition plus équitable des revenus générés par le secteur.

## **IV- PERSPECTIVES ET PRIORITES D' ACTIONS**

### **4-1 Perspectives**

La dynamique en cours dans le secteur du cacao aura des répercussions au cours des années à venir sur la demande et l'offre. Les analystes estiment que la demande de cacao augmentera au cours des dix prochaines années de 30%, principalement sous la poussée de la demande asiatique, mais aussi de celle des pays de l'Europe de l'Est. Ainsi, la poudre de cacao prisée par les nouveaux consommateurs devrait

gagner en importance dans les échanges portant sur le cacao. Cette situation est d'autant plus importante pour l'avenir du marché de cacao que les grands centres de consommation vont se déplacer progressivement de l'Occident vers l'Asie et la CEI. Ce mouvement sera favorisé et amplifié par l'avantage comparatif des pays émergents dont la démographie se caractérise non seulement par sa vitalité, comparée à la population européenne vieillissante, mais aussi par la formation d'une classe moyenne appelée à se renforcer au fil des années. Au regard de la tendance actuelle de l'accroissement de la production, il est prévu à moyen terme un déficit de production de fèves de 1 million de tonnes.

Cette demande potentielle laisse donc augurer, à tous égards, de bonnes perspectives pour les pays producteurs, en particulier pour l'UEMOA. La Côte d'Ivoire, a accru sa capacité de broyage en atteignant 35% de transformation de la production nationale. Elle est devenue le premier broyeur devant les Pays-Bas. L'objectif visant la transformation de la moitié de sa production dans un horizon de moyen terme est en bonne voie. En 2011, Barry-Callebaut a annoncé l'accroissement de sa capacité de broyage de 70.000 tonnes supplémentaires tandis que Olam annonçait en 2012 des investissements dans une nouvelle usine de transformation de 60.000 tonnes<sup>12</sup>. Autrefois dominées par les filiales des multinationales<sup>13</sup> européennes et américaines, les activités de transformation sont de plus en plus exercées par des entreprises ivoiriennes telles que Oct Holding, Ivcao, Tafi et Choco Ivoire. La progression de la demande sera à la fois quantitative et qualitative, notamment avec la hausse de la part de la poudre de cacao et de l'exigence normative des grands industriels du secteur. Afin de profiter de cet atout, la Côte d'Ivoire doit relever efficacement les défis qui se posent à la filière en vue d'en faire, de nouveau, un secteur de croissance.

## 4-2 Priorités d'actions

En vue d'aider au développement de l'agriculture, de nombreuses initiatives ont été prises dans les pays de l'UEMOA. A cet égard, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) en Côte d'Ivoire et le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) au Togo, prévoient des financements importants dans le secteur. Au titre de la filière café-cacao, ces efforts devraient se poursuivre, à travers notamment les actions principales ci-après :

### ***Action 1 : l'approfondissement de la chaîne de valeurs***

En devenant le premier broyeur mondial, la Côte d'Ivoire a consenti des efforts considérables sur la voie de l'industrialisation. Toutefois, la valeur ajoutée à ce stade de la transformation étant devenue relativement faible, les actions futures devraient viser d'autres maillons de la chaîne de valeurs, notamment la fabrication de chocolat de qualité, au standard international mais aussi adapté aux goûts des populations locales, la confection de produits pharmaceutiques et cosmétiques à base de produits de cacao, etc. Les revenus générés par la filière devraient être optimisés à travers la création en amont de ces chaînes. C'est le lieu de saluer la signature, en janvier 2014, de la convention entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le groupe Cemoi pour la construction d'une chocolaterie devant être opérationnelle en 2017.

<sup>12</sup> : Voir note de synthèse de Agritrade, <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cocoa/Executive-Brief-Update-2011-Cocoa-sector>.

<sup>13</sup> : Les filiales européennes et américaines les plus importantes intervenant dans le broyage de cacao en Côte d'Ivoire sont Saco (Suisse), Unicao (ADM, Etats-Unis), Cargill Cocoa (Etats-Unis) et Cemoi (France).

***Action 2 : la promotion d'investissements structurants qui permettent d'améliorer les capacités de production avec le moins de main d'œuvre possible***

A cet égard, l'utilisation des nouveaux plants de cacao dont le délai de production a été raccourci à dix-huit mois, contre cinq ans auparavant, offre une opportunité de renouvellement généralisé des plantations. Elle devrait s'accompagner de l'acquisition de matériel performant dans le cassage des cabosses. Pour ce faire, des mesures d'accompagnement sont nécessaires, notamment la facilitation de l'accès des producteurs au financement. Ce dispositif faisait partie de la mission de l'ex-FGCCC. Il devrait donc être actualisé en y apportant des améliorations pour le rendre plus efficace. A cet égard, Anna LIPCHITZ et Thierry PLOUCH indiquent dans leur étude, intitulé « Les mutations des marchés mondiaux du café et du cacao » réalisée en 2007, qu'une solution innovante et plus appropriée serait de faire adopter par les paysans un plan d'épargne contractuelle, où ils déposeraient régulièrement une somme donnée, en échange du droit d'obtenir des services financiers comme des facilités de crédit.

***Action 3 : la promotion de la formation de spécialistes en cacao devrait être un axe majeur de la politique agro-alimentaire en Côte d'Ivoire, eu égard à l'importance du secteur dans son économie***

Une filière de formation exclusivement dédiée au cacao dans les programmes des écoles spécialisées en agriculture, telles que les lycées agricoles, l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et l'Institut des Techniques Agricoles pourrait être développée, afin de former l'élite du secteur à tous les stades de sa chaîne de valeurs. Elle prendrait en charge la recherche scientifique en vue de mettre au point de nouvelles variétés plus productives et résistantes. Elle mettrait également l'accent sur la qualité qui, du reste, apparaît aujourd'hui comme le facteur majeur influençant les marchés.

***Action 4 : la promotion de la diversification des cultures, afin de mettre les producteurs à l'abri de tout choc brutal qui interviendrait dans la filière cacao***

L'exploitation parallèle d'autres spéculations, ainsi que de produits vivriers, devrait permettre aux producteurs de cacao, non seulement de se créer des alternatives, mais aussi, d'assurer leur autosuffisance alimentaire.

## CONCLUSION

Le cacao demeure encore un pilier solide de l'économie de l'UEMOA, singulièrement de la Côte d'Ivoire. Toutefois, la détérioration des indicateurs de rendement et de croissance de la production, conjuguée aux difficultés que connaît la filière depuis quelques années, en font de moins en moins un secteur porteur de croissance. Pourtant, les mutations en cours actuellement, notamment la hausse de la demande potentielle, laissent entrevoir des lendemains prometteurs pour la filière. Elles montrent aussi, au regard des tendances, que la Côte d'Ivoire peut, encore pendant longtemps, jouer le rôle de premier plan. Pour ce faire, elle devrait s'adapter à l'évolution en cours sur le marché mondial du cacao, afin de répondre plus efficacement à la demande. Aussi, en vue de tirer le meilleur parti de la filière et en faire de nouveau un secteur porteur de croissance, les Autorités chargées du développement de la filière devraient-elles mettre un accent particulier sur la recherche de la qualité et l'approfondissement de la chaîne de valeurs. Elles gagneraient donc à aller au delà de l'étape du broyage des fèves, vers la fabrication du chocolat de qualité et susciter des spécialisations pointues dans les différents centres et écoles de formation en agriculture. Ces innovations s'avèrent nécessaires pour assurer la compétitivité du secteur sur un marché devenant de plus en plus exigeant.

# **ANNEXES**



**Annexe 1 : Evolution de la superficie cultivée, du rendement et de la quantité de cacao produite dans l'UEMOA**

	COTE D'IVOIRE			TOGO			Quantité* UEMOA (milliers de tonnes)	Rendem. moyen UEMOA (kg/ha)
	Surface (milliers d'ha)	Rendmnt (kg/ha)	Quantité* (milliers de tonnes)	Surface (milliers d'ha)	Rendmnt (kg/ha)	Quantité* (milliers de tonnes)		
1980	837	498,7	417	36	452,8	16	434	475,8
1981	901	515,6	465	36	305,6	11	476	410,6
1982	953	378,2	360	36	383,3	14	374	380,8
1983	953	431,5	411	36	461,1	17	428	446,3
1984	1 029	549,3	565	36	272,1	10	575	410,7
1985	1 100	504,7	555	36	396,4	14	569	450,6
1986	1 174	520,3	611	36	349,6	13	623	435,0
1987	1 234	538,2	664	36	307,1	11	675	422,7
1988	1 567	531,2	832	36	229,6	8	840	380,4
1989	1 373	568,4	781	36	212,4	8	788	390,4
1990	1 567	515,5	808	34	200,4	7	814	358,0
1991	1 412	541,6	765	28	146,4	4	769	344,0
1992	1 450	560,7	813	30	200,0	6	819	380,4
1993	1 436	559,7	804	32	225,0	7	811	392,4
1994	1 500	539,1	809	21	261,9	5	814	400,5
1995	1 900	589,5	1 120	21	280,4	6	1 126	435,0
1996	1 782	693,3	1 235	20	707,6	14	1 250	700,5
1997	1 814	616,9	1 119	15	386,7	6	1 125	501,8
1998	1 800	667,3	1 201	28	435,7	12	1 213	551,5
1999	1 900	612,1	1 163	21	327,1	7	1 170	469,6
2000	2 000	700,6	1 401	28	237,7	7	1 408	469,2
2001	1 778	682,1	1 212	24	420,5	10	1 223	551,3
2002	1 880	672,7	1 265	18	416,7	8	1 272	544,7
2003	2 000	675,8	1 352	19	268,4	5	1 357	472,1
2004	2 050	686,4	1 407	35	620,0	22	1 429	653,2
2005	2 194	586,4	1 286	80	662,5	53	1 339	624,5
2006	2 281	617,6	1 409	104	701,9	73	1 482	659,8
2007	2 373	518,4	1 230	108	721,2	78	1 308	619,8
2008	2 300	601,1	1 383	146	760,3	111	1 494	680,7
2009	2 176	562,1	1 223	138	760,0	105	1 328	661,1
2010	2 150	605,3	1 301	134	760,3	102	1 403	682,8
2011	2 495	625,0	1 559	130	769,2	143	1 702	697,1
2012	2 500	660,0	1 650	110	-	-	1 650	660,0
Moyenne	1 693	579,6	1 322,6	51,1	426,2	49,3	1 368,9	502,9
Variation moy 1980 à 2012 (32 ans)	3,48	0,88	4,39	3,55	1,72	7,24	4,26	1,03
Variation moy 1987 à 2011 (25 ans)	2,98	0,62	3,62	5,5	3,9	11,24	3,93	2,11
Variation moy 1997 à 2011 (15 ans)	2,30	0,09	2,40	16,68	5,03	25,69	3,00	2,38
Ecart-type	477,7	76,5	142,8	39,9	202,9	48,3	160,2	
Coefficient de variation	0,28	0,13	0,11	0,78	0,48	0,98	0,12	

Source : FAO, calculs de l'auteur

(\*) : concernant la quantité, la moyenne, l'écart-type et le coefficient de variation ont été calculés sur les quinze dernières années (1997-2011) pour mieux mettre en évidence la faible variabilité de la production (qui n'est pas confirmée pour le Togo), une rupture (bon quantitatif) étant constatée à partir de 1995.

**Annexe 2 : Evolution des cours du cacao dans l'UEMOA  
et sur le marché de Londres (FCFA/kg)**

Campagnes	Côte d'Ivoire*	TOGO*	ICCO**
2003/2004	ND	606	
2004/2005	ND	595	769,0
2005/2006	351	639	795,4
2006/2007	380	634	999,2
2007/2008	467	753	1 290,4
2008/2009	620	941	1 456,3
2009/2010	979	1305	1 566,5
2010/2011	756	1143	1 490,0
2011/2012	657	1051	1 195,9
2012/2013	725	1083	1 219,5
2013/2014	750	1130	1488,26

Source : Organismes de commercialisation du cacao des Etats membres de l'UEMOA,  
ICCO, calculs de l'auteur

(\*) : prix moyen jusqu'en 2012, puis prix minimum garanti payé, à partir de cette date, aux producteurs en Côte d'Ivoire et prix indicatif au Togo.

(\*\*) : les données fournies par l'ICCO sont issues du LIFFE (London International Financial Future and Option Exchange). Exprimées en \$US/tonne, elles ont été converties en FCFA/kg au taux de 1 \$US=500 FCFA.

**Annexe 3 : Evolution du broyage et des stocks mondiaux (milliers de tonnes)**

Campagne	Production brute		Broyage		Stock de soudure	
	Quantité	Variation annuelle (%)	Volume	Variation annuelle (%)	Volume	Poids dans le broyage (%)
2003-2004	3 548,0	11,6	3 237,0	5,2	1 682,0	52,0
2004-2005	3 378,0	-4,8	3 382,0	4,5	1 644,0	48,6
2005-2006	3 808,0	12,7	3 522,0	4,1	1 892,0	53,7
2006-2007	3 430,0	-9,9	3 675,0	4,3	1 613,0	43,9
2007-2008	3 737,0	9,0	3 775,0	2,7	1 538,0	40,7
2008-2009	3 592,0	-3,9	3 537,0	-6,3	1 557,0	44,0
2009-2010	3 634,0	1,2	3 737,0	5,7	1 418,0	37,9
2010-2011	4 312,0	18,7	3 938,0	5,4	1 749,0	44,4
2011-2012	4 082,0	-5,3	3 954,0	0,4	1 836,0	46,4
2012-2013*	3 986,0	-2,4	3 998,0	1,1	1 784,0	44,6

Source : ICCO

(\*) : prévision

## **Annexe 4 : LA FISCALITE SUR LA FILIERE CACAO EN COTE D'IVOIRE**

### **Le Droit Unique de Sortie (DUS)**

Le Droit Unique de Sortie ou DUS est la principale taxe perçue sur les exportations de cacao. Au cours des années 2000, il avait atteint son point culminant en s'établissant à 220 FCFA/Kg de cacao exporté. Un an après le démarrage de la dernière réforme à la fin de l'année 2011, son taux a été revu à la baisse, proportionnellement au prix international du kilogramme de cacao. Ainsi, depuis le 16 novembre 2012, le prélèvement au titre du DUS a été fixé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances à 14,60% du prix CAF par kilo, en même temps qu'il supprime l'avantage fiscal relatif à cette taxe.

En effet, au début des années 1990, les broyeurs de cacao étaient exonérés de cette taxe, afin d'encourager la transformation locale des fèves en produits semi finis. Initialement prévue pour cinq ans et valable uniquement au cours de la campagne intermédiaire, la mesure est restée en vigueur sur toute l'année jusqu'en 2012, à la veille du démarrage de la campagne cacaoyère 2012/2013. Cette suppression fait suite au mécontentement des exportateurs de fèves qui s'estimaient lésés du fait de cet avantage fiscal accordé aux broyeurs. Elle traduit ainsi la volonté des nouvelles Autorités de mettre tous les exportateurs sur le même pied d'égalité et d'accroître les recettes parafiscales. Les produits semi finis du cacao sont donc désormais taxés en fonction de leur poids équivalent en fèves de cacao.

Selon un rapport du cabinet d'audit KPMG, les opérateurs du secteur avaient menacé de délocaliser une partie de leur activité au Ghana voisin si cet avantage venait à être supprimé. Si tel était le cas, cela mettrait à mal l'objectif des nouvelles Autorités nationales de parvenir à transformer 50% de la production nationale de cacao d'ici 2015. Avec 532.000 tonnes de fèves broyées en 2010, la Côte d'Ivoire est devenue le premier broyeur mondial devant les Pays-Bas.

### **Les autres taxes sur la filière cacao**

La taxe d'enregistrement est la deuxième taxe la plus importante. Elle a été fixée à 1,284% du prix CAF par l'arrêté interministériel N°009 MINAGRI/MEF du 3 octobre 2012. Les autres taxes qui composent la fiscalité sur la filière, en pourcentage du prix CAF, sont :

- Comité de Gestion de la Filière Café Cacao : 1,185%, dont :
  - structures de gestion : 0,930% ;
  - pesage : 0,060% ;
  - contrôle de la qualité : 0,060% ;
  - contribution au budget des organisations internationales du café et du cacao : 0,090% ;
  - Chambre d'Agriculture : 0,015% ;
  - FIRCA : 0,030% ;
- Fonds d'investissement en milieu rural : 0,535% ;
- Fonds d'investissement agricole (2QC) : 0,470% ;
- Sacherie – brousse : 0,210%.

Les transformateurs étant exonérés du contrôle de la qualité de leur produit à l'exportation, il n'existe pas de prélèvement sur eux au titre de cette activité. La taxe sur les transformateurs, destinée au Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao, s'élève donc à 1,125%.

## **Annexe 5 : AUDITS REALISES DANS LA FILIERE CAFE-CACAO ENTRE 2000 ET 2011**

- Rapport d'inspection des structures et des mécanismes de gestion de la filière café-cacao ; campagne 2000-2001 et 2001-2002, dressé par l'Inspection Générale d'Etat, avril 2002 ;
- Etat des lieux des prélèvements dans la filière café-cacao : réalisé par le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), octobre 2003 ;
- Audit des flux financiers de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire : effectué par Investissement Développement Conseil (IDC), septembre 2004 et financé par l'Union Européenne ;
- Etude diagnostic des organisations et des procédures de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire : réalisée par le cabinet juridique Ghelber et Gourdon, mai 2006 et financée par l'UE ;
- Les audits réalisés par les cabinets KPMG et Sec Diarra en 2008.

## SOURCES

Agritrade, note de synthèse-secteur cacao, juillet 2011,  
<http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cocoa/Executive-Brief-Update-2011-Cocoa-sector>

Anna LIPCHITZ (Agence Française pour le Développement) et Thierry POUCH (Sous-Direction des études économiques APCA Chercheur associé, Université de Reims, Laboratoire OMI-ESSAI), 2007, « Les mutations des marchés mondiaux du café et du cacao », article paru dans la revue Géoéconomie, numéro 44, hiver 2007

Atlas de l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest, série économie, « Le cacao »,  
[www.oecd.org/fr/csao/publications/39596515.pdf](http://www.oecd.org/fr/csao/publications/39596515.pdf)

Centre du Commerce International / CNUCED, 2001, « Cacao, guide des pratiques commerciales »,  
<http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Publications/Cocoa%20-%20A%20Guide%20to%20Trade%20Practices%20French.pdf>

Assiri A.A., Yoro G.R., Deheuvelds O., Kébé B.I., Keli Z.J., Adiko A., Assa A., 2009, « Les caractéristiques agronomiques des vergers de cacaoyer (*Theobroma cacao* L.) en Côte d'Ivoire », *Journal of animal and plant sciences*, 2 (1) : 55-66.  
[http://www.publications.cirad.fr/une\\_notice.php?dk=555828](http://www.publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=555828)

CTB, Agence belge de développement, février 2011 « le cacao, un levier de développement »  
<http://www.befair.be/sites/default/files/all-files/brochure/Brochure%20cacao-FR-BD.pdf>

ETHIQUABLE, avril 2013 « cacao, sa filière en crise et le commerce équitable »  
<http://www.ethiquable.coop/page-dactualites-mag/cacao-sa-filiere-crise-commerce-equitable-13>

FIRCA, « Côte d'Ivoire : les grands dossiers de la filière café cacao », [www.lebanco.net](http://www.lebanco.net)

Gobal witness, juin 2007, « Chocolat chaud : comment le cacao a alimenté le conflit en Côte d'Ivoire »

Ministère de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, Arrêté n° 0764 du 16/11/2012 portant modification du droit unique de sortie (DUS) sur les fèves de cacao et sur les produits dérivés de cacao.

Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, Arrêté interministériel n°009 MINAGRI/MEF du 3 octobre 2012 fixant le niveau des taxes et redevances au titre de la campagne principale cacao 2012-2013.

Olivier DEHEUVELS (CIRAD - programme cacao), 2003, « Dynamique de cacao / replantation cacaoyère en Côte d'Ivoire : comparaison de choix techniques avec le logiciel « olympe »

Site du Conseil du Café-Cacao, [www.conseilcafecacao.ci](http://www.conseilcafecacao.ci)

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN JUIN 2014  
IMPRIMERIE BCEAO





**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)